

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt février, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, Hugues CANTEL à Pierre BIBET, Françoise ROUTIER à Chantal HERVIEU, Thérèse FICHET à Sara FERAUD, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE, Pascal GRIHAULT à Sébastien LERAT, François VANFLETEREN à Claire PITETTE

Absents : Justine PIQUOT, Valérie DIOT

Date de la convocation : 14 février 2024

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

APPROBATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2024

Exposé des motifs :

Dans le cadre de son projet de redynamisation du territoire, la Ville de Bernay a décidé de poursuivre ses investissements. Il est ainsi proposé de valider les projets suivants pour l'année 2024 :

1. Les équipements sportifs :

- Restructuration des sites Denis Bailly et André Rémy avec la construction de nouveaux bâtiments/équipements sportifs, la rénovation de certains et la mise en adéquation avec de nouveaux modes de fonctionnement énergétiques (LED, chauffage...).
- À la suite du retour des premières estimations, le plan de financement prévisionnel doit être modifié.

⇒ Plan de financement prévisionnel modifié :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	949 919€	Etat	412 311€
MO/ Etudes	80 859€	Région	154 616€
		Département	206 156€
		Fédérations sportives	51 539€
		Auto-financement	206 156€
TOTAL	1 030 778 €		1 030 778 €

2. Les équipements culturels

Le théâtre le Piaf s'engage dans une démarche de remplacement de son parc scénique halogène par un éclairage LED. Ce projet représente le remplacement de 110 projecteurs. La baisse de consommation d'énergie sera d'environ 60%.

Le remplacement des projecteurs par des projecteurs LED s'effectuera en plusieurs étapes, pour des raisons budgétaires, mais également des raisons techniques. En effet, le remplacement du matériel ne doit pas empêcher le bon fonctionnement du théâtre. La saison se poursuit durant l'opération de changement des projecteurs. Par ailleurs, certaines compagnies n'ont pas encore complètement intégré dans leurs plans lumière les LEDS.

Ainsi, 3 phases sont envisagées :

- 2024 : achat de 34 projecteurs LED et achat d'une nouvelle console lumière, indispensables pour gérer ces nouveaux projecteurs.
- 2025 : achat de 38 projecteurs
- 2026 : achat de 38 projecteurs

Pour l'année 2024, le projet de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
		DETR	31 976€
		Fonds Vert	31 976€
		Auto-financement	15 989€
TOTAL	79 941€		79 941€

3. Pôle gare, phase 2 : aménagement Pôle d'Echanges Multimodal et parkings

Les travaux réalisés en 2023 au niveau de la place de Verdun vont être complétés à partir de 2024 par l'aménagement du pôle d'Echanges multimodal avec le parking paysager qui est nécessaire à son fonctionnement.

L'aménagement se répartit au nord et au sud des voies ferrées.

Au nord des voies ferrées, le projet consiste à créer un parvis de la gare avec :

- Une mise à niveau de la chaussée pour favoriser les modes actifs,
- L'utilisation de matériaux qualitatifs pour caractériser l'importance de ce lieu tout en affirmant une identité forte en lien avec le patrimoine architectural,
- Un vaste espace public qualitatif favorisant l'intermodalité en toute sécurité.

Vers l'Est, ce parvis sera prolongé par le réaménagement du parking qui consistera à :

- Normaliser un espace de parking aujourd'hui anarchique,
- Décaler les accès du parking vers la Charentonne pour optimiser la gestion des flux liés au parking,
- Créer des circulations piétonnes végétalisées permettant un cheminement qualitatif et sécuritaire,
- Créer des emmarchements pour relier le parking et le boulevard Dubus, vers le centre-ville.

Au Sud des voies ferrées, côté rue Ordéric Vital, l'aménagement se fera en continuité du parvis Nord avec :

- L'utilisation de matériaux qualitatifs en écho au parvis côté centre-ville
- La création d'un cheminement piéton conforté vers le passage sous voie et la rue Bernard Gombert
- Le maintien et le confortement des arrêts de bus IBUS
- L'augmentation de l'offre de stationnement

Sur l'ensemble du projet, une végétalisation importante et la plantation d'arbres permettront d'améliorer le confort d'usage et limiter les effets d'îlots de chaleur.

Le projet de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
MOE/Etudes	156 299,28 €	DSIL	900 000 €
Travaux	3 377 058,30 €	Conseil Régional	1 500 000 €
		Conseil Départemental	67 000 €
		AESN	140 000 €
		Auto-Financement	926 357,58 €
TOTAL	3.533 357,58 €		3 533 357,58 €

4. Les bâtiments scolaires :

- Sécurisation des écoles du Bourg-Le-Comte et de Ferdinand Buisson :

Le contrôle d'accès doit permettre d'offrir à la fois, la visibilité sur les entrées et sorties dans l'école et la possibilité de levée de doute en cas de demande d'entrée dans les établissements aussi bien pendant les horaires scolaires que périscolaires.

Objectifs poursuivis :

- * Adapter les visiophones à l'ensemble des besoins des services et des usagers,
- * Sécuriser les écoles et les services concernés,
- * Proposer un service de maintenance efficace et adapté à l'ensemble du système.

Plan de financement :

Le projet de sécurisation des écoles du Bourg-Le-Comte et de Ferdinand Buisson est estimé à 101 956,80 € ttc soit 84 964 € HT.

Dépenses		Recettes	
Sécurisation des écoles du Bourg-Le-Comte	34 502 €	DETR/DSIL	33 985 €
Sécurisation des écoles de Ferdinand Buisson	50 462 €	Département de l'Eure	27 683 €
		Ville de Bernay	23 296 €
TOTAL	84 964 € HT		84 964 € HT

- Réhabilitation de l'école Paul BERT :

Depuis plusieurs années, la Ville de Bernay a enclenché une dynamique de réhabilitation de son patrimoine bâti scolaire mis en œuvre pour les élèves et les professionnels. La Ville de Bernay souhaite continuer d'investir en développement des projets de travaux respectueux de l'environnement et du bien-être des élèves. L'objectif de la collectivité est de réhabiliter chaque année une nouvelle école maternelle ou élémentaire.

Objectifs poursuivis :

- Réhabiliter l'école Paul BERT et ses différents espaces (sols, peintures, sanitaires, office de réchauffage),
- Apporter tout le confort nécessaire au bien-être des enfants et des professionnels.

Plan de financement :

REHABILITATION DE L'ECOLE PAUL BERT			
Dépenses (HT)		Recettes	
Travaux	265 547,87 €	Département	58 500€
Assistant de Maîtrise d'Ouvrage (AMO)	1 250 €	DETR	80 414 €
Architecte	1 250 €	CAF	27 264 €
		Ville de Bernay	101 869,87 €
TOTAL (HT)	268 047,87 €	TOTAL	268 047,87 €

5. Renouvellement des canalisations d'adduction en eau potable :

Le rendement du réseau d'adduction en eau potable de la Ville de Bernay a atteint environ 78 % en 2023 contre 67,28 % en 2019. L'objectif de rendement pour 2025 est de 80 %. Cette amélioration du rendement est liée au programme de renouvellement des canalisations d'adduction en eau potable en cours. Ainsi depuis 2021, 3 537 mètres linéaires de canalisations ont été renouvelés.

En 2024, ce programme va se poursuivre sur 3 secteurs :

- Les tronçons rue Orderic Vital et Boulevard Dubus, travaux préparatoires à la phase 2 du pôle d'échanges multimodal pour un montant de 260 554 € HT ;
- Le dernier tronçon de la rue Thiers entre la rue de l'Union et la rue Gaston Folloppe pour un montant estimé à 200 175 € HT ;
- Un tronçon de l'avenue de l'Europe pour un montant estimé de 268 248 € H

Des aides financières de la part de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sont possibles depuis cette année. Des demandes de subventions vont être réalisées auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur les travaux projetés.

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu les projets et les plans de financement présentés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les programmes d'investissement 2024 présentés ci-dessus ainsi que leurs plans de financement et demander les subventions associées.

Pour copie certifiée conforme